



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



Dossier d'autorisation environnementale unique

Infrastructure d'accueil des Albatros

BAN de LANN BIHOUE (56)

PJ7 – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE – ÉTAPE 1

GROUPEMENT



Indice	Date	Désignation
1	23/11/2023	Version préliminaire
2	29/03/2024	Modifications suite découpage DAEU en 2 étapes
3	25/04/2024	Intégration des remarques liées à la sûreté

Sommaire

1. LOCALISATION DU SITE	3
2. ACTIVITES DU SITE	4
2.1 Présentation de la BAN de Lann Bihoué.....	4
2.2 Activités projetées	4
3. PRESENTATION DU PROJET	5
4. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	7
4.1 Phase de travaux	7
4.2 Phase d'exploitation	7
4.2.1.1 Généralités	7
4.2.1.2 Procédés de fabrication.....	7
4.2.1.3 Utilisation de l'énergie et des ressources naturelles	7

Table des illustrations

Figure 1 : Plan de situation du projet - Source : ©IGN Géoportail	3
Figure 2 : Zone d'emprise du projet sur la BAN de Lann Bihoué	5
Figure 3 : Plan masse du projet	6

1. LOCALISATION DU SITE

Le projet se situe dans la partie Sud-Est (Kermadehoye) du site de la Base d'Aéronautique Navale (BAN) de Lann Bihoué, sur la commune de Ploemeur (56) dans le département du Morbihan et en région Bretagne. Actuellement, cette partie est occupée par la flottille 24F.

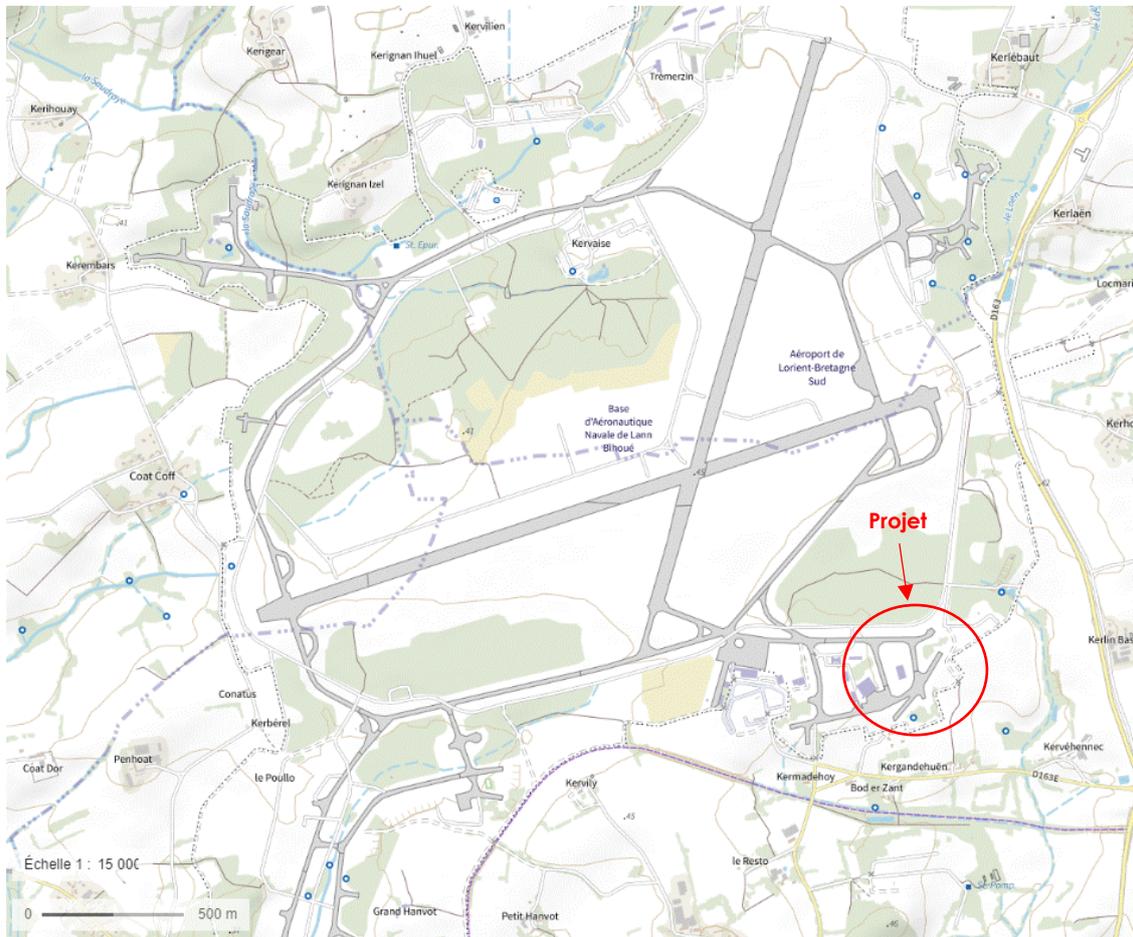


Figure 1 : Plan de situation du projet - Source : ©IGN Géoportail

2. ACTIVITES DU SITE

2.1 Présentation de la BAN de Lann Bihoué

Développée par l'Armée allemande en 1941, remise en état par l'Armée française en 1945, la Base Aéronautique Navale de Lann Bihoué (BAN LBH) est aujourd'hui l'une des plus grandes bases aériennes de France et la plus grande d'Europe en superficie. Elle s'étend sur quelques 800 hectares répartis entre les communes de Ploemeur, Quéven et Guidel, pour une circonférence de 21km et se trouve à environ 8km au Nord-Ouest de Lorient.

Elle bénéficie d'une piste principale de 2 400m et d'une piste secondaire de 1 700m. La BAN de Lann Bihoué dispose de surfaces boisées importantes (140 ha) ainsi que de terres agricoles exploitées par des agriculteurs (200 ha).

2.2 Activités projetées

La composante AVSIMAR (Avions de Surveillance et d'Intervention Marine) de la BAN (Base d'aéronautique Navale) de Lann Bihoué (56) est vieillissante et doit être modernisée. Dans ce contexte, il est prévu, à compter de 2025, la livraison progressive de nouveaux avions, des FALCON 2000 LXS « Albatros », en remplacement des avions actuels de type Falcon 50M.

L'accueil de ces nouveaux aéronefs nécessite la création d'infrastructures adaptées, comprenant des hangars sous abri et des hangars de maintenance, associés à des ateliers, magasins et bureaux. Ces locaux seront investis par la Marine et l'industriel-constructeur (DASSAULT).

Ainsi le projet consiste à réaliser l'ensemble de ces infrastructures et équipements associés (voiries, bassin de rétention des eaux incendies, bassin d'orage, microstation).

3. PRESENTATION DU PROJET

Le terrain d'emprise alloué au projet se situe dans la zone de Kermadehoye, à l'Ouest du hangar H46 accueillant actuellement les avions de type Falcon 50M de la flottille 24F. La totalité du site clôturé concerné par le projet est estimée à environ 9 ha. La zone d'étude est estimée à environ 2 ha.

Le terrain d'emprise du projet est actuellement occupé par des bosquets, des voies aéronautiques (conservées dans le cadre du projet) et des voiries véhicules légers. Une déchetterie se trouve également à l'Est du terrain.



Figure 2 : Zone d'emprise du projet sur la BAN de Lann Bihoué

4. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.1 Phase de travaux

Préalablement à la réalisation des travaux, un diagnostic pyrotechnique sera effectué sur la zone de projet. Pour ce faire, les arbres présents seront abattus, pour une superficie totale impactée de 14 592,5m². Ils seront dessouchés ultérieurement en phase de travaux.

Les travaux seront réalisés en trois phases :

▶ **Phase 1 :**

- Démontage d'une SMT P24 (la seconde sera démontée 3 mois plus tard) ;
- Montage de 3 hangars définitifs ;
- Mise en place des locaux provisoires ;
- Réalisation des aménagements pour les locaux provisoires ;
- Réalisation des voies aéronautiques.

▶ **Phase 2 :**

- Réalisation des infrastructures AVSIMAR ;
- Réalisation du parc de stationnement ;
- Réalisation des voies aéronautiques.

▶ **Phase 3 :**

- Réalisation des extensions de voies aéronautiques.

4.2 Phase d'exploitation

4.2.1.1 Généralités

En phase opérationnelle, la création de l'ensemble des infrastructures destinées à l'accueil des Albatros, permettra de réaliser les opérations nécessaires à la réparation et à l'entretien de ces aéronefs. L'ensemble des bureaux et locaux annexes associés à cette activité, permettront d'assurer le bon fonctionnement du projet AVSIMAR.

Les infrastructures qui seront réalisées dans le cadre du projet ont été pensées de manière à intégrer la réalisation future d'un bâtiment destiné à l'accueil de l'Etat-Major de la 24F (EM24F), qui sera réalisé à l'horizon 2027. Ce bâtiment sera implanté à proximité immédiate des infrastructures AVSIMAR.

4.2.1.2 Procédés de fabrication

Le projet ne fera intervenir aucun processus industriel ni aucun procédé de fabrication, les activités étant limitées aux opérations de maintenance et de réparation d'aéronefs.

4.2.1.3 Utilisation de l'énergie et des ressources naturelles

Electricité

L'électricité sera utilisée dans le cadre du projet pour le fonctionnement des équipements électriques (locaux informatiques, outils et équipements de maintenance, ...), l'éclairage artificiel (éclairages et blocs de secours), la charge des batteries.

Energies fossiles

Le fonctionnement des installations ne nécessitera pas l'utilisation d'énergies fossiles (fioul, gaz). En effet, le chauffage des bâtiments sera réalisé à partir d'une chaudière à granulés bois. Les énergies fossiles seront uniquement nécessaires au fonctionnement des aéronefs (kérosène), indépendamment du projet.

Les seuls gaz qui seront utilisés pour les activités de réparation sont l'oxygène et l'azote (bouteilles de gaz).

Matériaux issus du sol ou du sous-sol

Le projet ne prévoit pas l'utilisation de sols ou de matériaux issus du sol ou du sous-sol, en phase d'exploitation.

Eau

Les besoins en eau seront les suivants :

- ▶ Besoins sanitaires : lavabos, douches, sanitaires, nettoyage ;
- ▶ Besoins pour les activités de réparation et de maintenance ;
- ▶ Besoins pour la défense extérieure contre l'incendie : PIA, poteaux incendie et réserve incendie souple.

Le site sera alimenté en eau potable par les réseaux AEP existants qui seront prolongés.

Aucun prélèvement ne sera réalisé dans les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

Trafic

L'exploitation du site génèrera un trafic lié :

- ▶ Aux réceptions des livraisons de matériels divers nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance et de réparation ;
- ▶ Aux déplacements des aéronefs sur les voies aéronautiques ;
- ▶ Aux déplacements des employés et visiteurs ;
- ▶ A l'enlèvement des déchets.

Il est estimé un trafic d'environ 10 véhicules poids-lourds maximum, par jour, sur le site. L'accès au site se fera par le Nord de la BAN de Lann Bihoué, au niveau du contrôle d'accès, accessible depuis la route D765. Une fois entrés sur le site, les véhicules circuleront sur un cheminement dédié jusqu'aux installations.